

## Procès-verbal du C.A de l'asbl FVWB

### du LUNDI 14 septembre 2020 au Centre Adeps de Jambes

Présents :

Président : Van Daele Daniel.

Administrateurs : D. Reterre, P. Schmets, D. Van Bever, ~~T. Biron~~, Vandenbenden F.

A.M. Habets ,E. Davaux.

Responsable cellules : Loppe M. Didembourg C.

Invités permanents : Carlier P. Gruselin R. Van Der Vorst P. Achten P.

Absents excusés : Cornet J. Valentin B.

---

Avant le début de la séance, T. Biron demande la parole ; il fait part que le mode de fonctionnement du CA ne lui convient pas, pas plus qu'aux membres de son entité. Il émet différents griefs comme le travail en petit groupe ( bureau), la remise des points, des choix et décisions assumés par le seul président ainsi que des erreurs de gestion. Malgré le rappel du président responsable de la bonne tenue de la réunion, il quitte la séance alors que ce dernier voulait répondre à ses questionnements et plaintes.

### Rencontre avec Claude KRIESCHER, directeur financier de Volley Belgium .

Ce dernier a été désigné en juillet 2018 par la FVWB et ce pour une période de 3 ans. Il donne des précisions sur son rôle au sein de VB.

Plusieurs administrateurs et invités permanents lui posent des questions sur son rôle et sur les positions prises lors des votes au sein du CA estimant que souvent la position et les décisions de l'aile FVWB ne sont pas assez défendues et soutenues. Il souligne que dans la majorité des décisions prises jusqu'à présent, le CA a cherché à obtenir un consensus auprès des membres présents sans passer par un vote.

Il regrette aussi le manque de communication entre lui et la FVWB pour entre autres préparer les sujets abordés lors des réunions. Cette communication déficiente se manifeste aussi dans le manque de retour au niveau du CA de la FVWB des décisions prises à VB.

La gestion du personnel et ses attributions au sein de VB est aussi abordée ainsi que la répartition des subsides de la région Flamande et de Bruxelles pour ce personnel.

C. Kriescher conclut son intervention en évoquant sa frustration par rapport au fonctionnement et surtout sa position au sein de VB et relève aussi l'absence de contre-propositions faites aux dossiers déposés pour le CA de VB.

Il suggère à la FVWB de discuter des dossiers directement avec VV avant qu'ils n'arrivent au CA de VB.

Les problèmes communautaires et le nombre d'affiliés disproportionné entre les 2 ailes sont souvent mis en avant pour expliquer les problèmes rencontrés actuellement. Pour lui, le problème réside surtout au niveau d'une mauvaise interprétation des interventions de la FVWB faite par nos collègues de Volley-Vlaanderen et non pas en termes de personnes.

### Covid-19.

Le président donne des explications sur les différents contacts pour la réalisation des protocoles ainsi que sur la mise en place d'une « Task Force » devant soit prendre des décisions ou émettre un avis pour le respect des protocoles.

Discussion au sujet du rôle attribué à cette organe : consultatif avec prise de décision par le CA ou bien décisionnel.

Résultat du 1<sup>er</sup> vote : 1 abstention , 1 contre, 2 pour l'avis consultatif, 3 pour l'avis décisionnel.

Aucune majorité ne se dégageant, l'avis est demandé aux invités permanents : 1 pour l'avis consultatif, 5 pour l'avis décisionnel.

Un consensus est trouvé entre les administrateurs pour soutenir au CA de la VB la mise en place d'une Task Force avec un rôle exclusivement consultatif ; le CA prendra la décision finale dans les cas litigieux.

E. Davaux intervient pour dire qu'il faut réfléchir à la possibilité d'une saison blanche car la gestion des situations risque d'être trop difficile à gérer et surtout pourrait générer des inégalités entre les équipes.

### Déclaration d'accident en ligne.

Le CA donne son accord pour la proposition énoncée . Phase test pour la prochaine saison qui concernera un club désigné dans chaque entité.

## Convention pour les entraîneurs FVWB dans les clubs.

E. Davaux quitte la séance .

Ce point avait déjà été soulevé auparavant avec la présentation d'une convention. D. Reterre apporte des précisions sur la législation en vigueur insistant sur le fait qu'aucun club ne signera cette convention qui de plus n'est pas réglementaire car il n'existe pas de contrat de travail entre les parties.

Le CA prend acte de la situation actuelle : seule une révision de contrat des intéressés pourrait interdire cette collaboration. Une « chartre de loyauté » leur sera présentée.

## Suivi réunion communication.

Bref rappel de la réunion qui s'est tenue avec un groupe de travail sur la problématique.

Réunion positive avec une auto-critique du fonctionnement et des lacunes à ce niveau.

E. Davaux insiste sur ce point ainsi que sur la recherche de partenaires pour faire évoluer la fédération car la cellule communication doit jouer un rôle important et actuellement, le niveau attendu de cette cellule n'est pas optimal. Plusieurs choses peuvent être faites en interne mais on doit se faire aider dans certains domaines bien précis.

Il est reproché au président de ne pas vouloir avancer dans ce domaine et de balayer tout le travail effectué.. Il rétorque qu'il n'a pas jeté en touche ce projet mais qu'il n'était pas d'accord sur la position prise pour la conférence de presse prévue avec la Ministre car il était trop avancé dans les démarches.

Une nouvelle réunion de ce groupe de travail sera convoquée.

### Indemnités de formation.

Le président rappelle sa note transmise antérieurement qui en résumé interdit les indemnités de formation pour tout le monde sauf pour les joueurs et joueuses évoluant dans les équipes sénières.

Après un échange d'avis et d'idées à ce sujet, le CA décide à l'unanimité le maintien des indemnités de formation qui devront être mises en conformité avec les décisions reprises dans le décret.

### Trésorerie.

La première facturation sera réalisée en date du 15 septembre pour les affiliations et inscriptions des équipes avec comme échéance de paiement le 31/10/2020.

Vu que le montant de tarification diffère entre le ROI et le relevé financier ( montant indexé ) , seul le montant repris au ROI sera pris en compte.

**Deux mesures appliquées pour les aides aux clubs.**

- Remboursement de la caution aux clubs à la date du 15/12/2020 .
- Diminution de 2 euros du montant de la cotisation lors de la facturation du 15/9/2020

Valorisation totale de ces 2 mesures : 41.750 euros.

Chaque entité a reçu l'information du montant qui lui sera versé dans le cadre du return de 8% prévu sur les affiliations pour la saison 2019-2020. Ce montant sera versé pour le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

### Organisation Assemblée Générale Electronique.

Afin de pouvoir utiliser la photo présente sur la feuille de match électronique ( Volley Spike), il est nécessaire de modifier l'article 310 du ROI.

Un des administrateurs souligne que la procédure électronique n'est pas prévue dans nos statuts et donc illégale. Il souligne également qu'une modification en matière de compétition ne peut pas se faire pour une saison en cours ( 1<sup>er</sup> juillet) et ne sera donc applicable que la saison suivante. Il ne comprends donc pas l'urgence prônée.

|      |       |              |       |
|------|-------|--------------|-------|
| Vote | 5 OUI | 1 Abstention | 1 NON |
|------|-------|--------------|-------|

Convocation sera transmise pour une AGE .

### Article 25.7.7 du ROI du BWBC.

Le CA prend connaissance d'une proposition de modification du ROI votée par l' AG du BWBC le 4/9/2020 concernant l'article ci-dessus.

Après analyse, il décide à l'unanimité ( 7 OUI ) que la proposition est contraire aux règlements de l'association et doit dès lors être considérée comme nulle et non avenue.

Cette décision sera communiquée au CA du BWBC ainsi qu'à tous les clubs avec publication sur le site officiel de la Fédération.

### Demande de révision de l'homologation de la salle de VBC St Jos Welkenraedt

Après avoir pris connaissance du courrier du club et de la demande du président de l'entité de Liège, le CA décide de maintenir sa décision et de ne pas octroyer l'homologation demandée par le club.

|        |       |              |
|--------|-------|--------------|
| Vote : | 6 NON | 1 Abstention |
|--------|-------|--------------|

Inter-provinces.

Périodes retenues pour ces compétitions :

- 11 novembre 2020 - W-E 4-5 Janviers 2021 - W. E Vacances Pâques 2021

L'entité de Namur a présenté sa candidature pour l'organisation du 11 novembre, le Hainaut et le BWBC pour janvier 2021.

Vu la situation sanitaire et les contraintes liées au Covid-19, il est décidé de ne pas organiser les inter-provinces du 11 Novembre.

Par ailleurs, il est rappelé qu'il appartient aux entités d'organiser les inter-provinces et non aux AOC.

### Divers.

- Pour les compétitions FVWB ( Promotions) le support pour l'encodage de la rencontre « Réserve » est soit la tablette ou sur la feuille de match simplifiée avec rotation.
- Ajout des ballons MIKASA V 200W et V 330 W comme ballons homologués dans le règlement de compétition.
- Refus d'une demande de désaffiliation tardive demandée par Mouton Adrien , il lui est conseillé de faire une demande de transfert lors de la 2<sup>ème</sup> période.

Clôture de la séance à 22H30 .

A.M. HABETS

Secrétaire FVWB